

Objet : Avenant n°6 au marché 812 156 ; marché de fourniture de bacs pour la collecte des déchets ménagers avec la société Plastic Omnium Systèmes Urbains.

Le Bureau légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIERES le 03 avril 2012,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu la délibération n° 2012.01.04 du 31 janvier 2011 portant délégation de compétence au Bureau communautaire pour les marchés dont le montant excède le seuil des marchés à procédure adaptée ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics modifié et notamment son article 20 relatif aux avenants ;

Considérant que la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a signé, avec la société PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS, un marché de fourniture de bacs pour la collecte des déchets ménagers (n° 812 156), qui a pris effet le 1^{er} septembre 2008 qui permet :

- l'achat et la livraison de bacs neufs ou d'occasion et la fourniture de pièces détachées pour la réparation des bacs ;
- la mise en place et la maintenance de puces sur les bacs ;
- l'achat d'un logiciel de suivi du parc de bacs ;
- la réalisation d'enquêtes de conteneurisation.

Que ce marché étant un marché à bons de commande sans minimum ni maximum imposé, les prestations sont réglées en fonction des quantités réellement mises en œuvre par application des prix unitaires figurant dans le bordereau des prix.

Que les parties souhaitent, par avenant n° 6, rajouter la fourniture des pièces détachées nécessaires à la réparation des bacs 4 roues de 1000 L répondant à des besoins spécifiques et, par conséquent, compléter le bordereau des prix avec les prix unitaires suivants :

Fourniture de pièces détachées	Prix unitaire (€ HT)
2 préhensions latérales 1000L	5.91
Module attelage 1000L (attelage+2 renforts)	120
Préhension ventrale 1000 L	18.70

Que cet avenant n'a pas d'incidence financière et par conséquent que le montant global estimatif du marché suite à l'intégration de la commune de Bailly reste inchangé (3 976 186,70 € H.T).

Décide

Article 1 - *d'approuver les termes de l'avenant n° 6 passé au marché de fourniture de bacs pour la collecte des déchets ménagers sur Versailles Grand Parc signé avec la société Plastic Omnium Systèmes Urbains – marché n° 812 156 relatif à l'ajout de prix unitaires dans le bordereau des prix unitaires relatifs à la fourniture de pièces détachées nécessaires à la réparation des bacs 1000 L ;*

Article 2 - *Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le dit avenant et tout document s'y rapportant ;*

Article 3 - *Dit que les dépenses sont inscrites au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc aux articles : 611 « Prestations de service », 2188 « Autres immobilisations corporelles », 6156 « Maintenance », et 60628 « Autres fournitures non stockées ».*

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le 3 avril 2012

Le Président,



François de MAZIERES
Maire de Versailles

06 2506 2898 0420 342 348
5 3 8
2 4 6
2 3 8
0 0

28 2 605 02 29 2189
2 1 27 5 112 2 2 2 2 2
0028 349 008 99 25 24